

L'entretien de Sylvie Grasser

Le Colonel Hervé Enard

Le colonel Hervé Enard dirige avec conviction les services d'incendie et de secours de l'Isère qui comptent 5 282 agents pour 1 224 993 habitants. Département à fort potentiel économique et à la démographie dynamique, l'organisation des secours en Isère se devait d'évoluer, de s'adapter et d'innover...

SFM : Il se dit du Sdis de l'Isère qu'il est précurseur dans de nombreux domaines, vous confirmez ?

HE : Il ne m'appartient pas de le faire. Toutefois si par « précurseur » on entend la mise en œuvre de réformes nécessaires, effectivement nous avons bien avancé. Il faut s'efforcer d'apporter un service de qualité avec les moyens dont nous disposons, tout en intégrant les évolutions de notre société. Cela impose de se remettre en question et de modifier notre organisation, même si cela perturbe les habitudes voire les « acquis ».

SFM : Quels ont été vos choix stratégiques ?

HE : En premier lieu, il s'agit de tendre vers une adéquation entre la ressource professionnelle et la sollicitation du public. Les sapeurs-pompiers professionnels doivent être présents dans les casernes essentiellement quand il y en a besoin. Par ailleurs, nous nous sommes employés à donner de la puissance au volontariat.

SFM : Commençons par le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels.

HE : Le dossier du temps de travail a été engagé dès 2002. Nous fonctionnions alors en régime 24 heures. Nous avons mesuré que les personnels étaient beaucoup moins sollicités pendant certaines périodes de la garde. Dès lors, nous sommes passés au régime comptabilisant 1 heure pour 1 heure, en garde de 12 heures voire 8 heures pour certains, un système beaucoup plus souple. Pour faire simple, moins de professionnels la nuit où on comptabilise quatre fois moins de sorties que le jour. Ainsi, le professionnel intervient davantage pendant sa garde. Nous avons été plutôt surpris par l'adhésion majoritaire du personnel qui, souvent les premières années passées, trouve son compte dans l'organisation de sa vie privée. Le système conserve son potentiel avec l'appui du volontariat et les mutualisations de casernes facilitées par des délais de transit réduits en période nocturne. C'est ici que le principe de l'adéquation de la ressource à la sollicitation prend tout son sens.

SFM : Vous êtes à la tête de 825 pompiers professionnels et 4 200 volontaires. Pour ces derniers, l'exigence de formation génère-t-elle des difficultés de recrutement ?

HE : Nous avons un volontariat fort, en effectif mais aussi en compétences. Notre organisation est basée sur cette force et nous la sollicitons beaucoup. Je crois être exigeant en termes de formation et d'organisation de la disponibilité, mais les volontaires y trouvent leur compte dans la considération du service à leur endroit. J'ai toujours pensé que la reconnaissance du volontariat n'est pas seulement affaire de médailles et d'indemnités. Les volontaires ne sont pas des suppléants constituant une variable d'ajustement des professionnels. Le pari a donc été pris de leur demander de se former à tous les niveaux, de prévoir et d'organiser leur disponibilité. Ceci les autorise à assurer une forte participation aux opérations, (66 % de l'activité en heures/hommes) comme à s'inscrire dans la chaîne de commandement, chefs de groupe, chefs de colonne et même trois chefs de site en Isère. Ils s'insèrent dans les tours d'astreinte à l'identique de leurs collègues professionnels.

SFM : D'autres exigences vis-à-vis des volontaires ?

HE : Pour pouvoir répondre aux demandes de secours, une politique de regroupement des petites casernes a été menée. En dix ans, nous sommes passés de 201 à 117 casernes dont 35 nouvelles ou entièrement rénovées. Il ne s'agit pas de supprimer des casernes pour réaliser des économies – cela n'a pas de sens – mais de les regrouper pour rendre les effectifs plus forts. Aujourd'hui, on constate qu'un centre regroupé effectue deux à trois fois plus d'interventions que n'en faisaient au total les unités le constituant. J'ajoute que les casernes neufs ou réhabilités sont mieux adaptés aux sapeurs-pompiers d'aujourd'hui, je pense notamment au personnel féminin.

SFM : Le volontariat est un sujet qui vous tient à cœur ?

HE : Le volontariat est essentiel aux côtés des professionnels pour la distribution des secours de proximité

sur le territoire. Vous pouvez être exigeant vis-à-vis des volontaires dès lors que vous êtes juste et reconnaissez leurs valeurs. Je constate que, dans notre département, la durée d'engagement (douze ans et six mois) est supérieure à la moyenne nationale. Sans doute la place réservée aux volontaires y a contribué, mais certainement est-ce aussi le fruit du travail que nous menons aux côtés de l'Union départementale et des associations de jeunes sapeurs-pompiers pour engager un certain nombre d'actions (mesures sociales, visites médicales pour les JSP...).

SFM : Pourtant je sens dans votre propos une pointe d'inquiétude sur le volontariat... ?

HE : Pas sur le volontariat en lui-même mais sur l'usage qu'on pourrait en faire. Je regrette la généralisation du recours aux gardes postées des volontaires. On ne sait pas à terme comment sera juridiquement qualifiée une activité « programmée », la prudence doit être de mise. C'est encore plus vrai pour les doubles statuts dont on sait qu'ils enchaînent parfois gardes professionnelles et volontaires, sous couvert du même employeur. C'est la raison pour laquelle en Isère, le recours à la garde postée est fortement limité et même strictement interdit pour les doubles statuts. De façon générale, les indemnités de sapeurs-pompiers volontaires

doivent rester le pendant d'un engagement citoyen, ce pour quoi elles ont été créées.

SFM : Vos projets pour demain ?

HE : Continuer d'assurer la satisfaction des administrés en respectant avec loyauté les orientations politiques. La raréfaction de la ressource nous a conduits à réduire les coûts de fonctionnement en préservant la qualité du service. Mais au-delà d'une gestion se voulant rigoureuse, de la bonne utilisation de la ressource professionnelle et de la puissance du volontariat, il conviendra, pour faire face à l'augmentation des interventions et à l'émergence de risques nouveaux, de veiller à l'étroitesse des liens avec les autres services de l'État. Nous restons en effet une institution territoriale et devons à ce titre œuvrer dans le cadre d'une gouvernance partagée entre l'État et les élus territoriaux. Je prends l'exemple du secours à personnes qui représente 80 % des interventions, que nous finançons. Si aujourd'hui les sapeurs-pompiers réalisent beaucoup de secours, ils effectuent de plus en plus de missions d'assistance aux personnes. Sous la responsabilité de l'État et de concert avec le service public hospitalier et les élus territoriaux, il sera nécessaire de trouver des solutions nouvelles et d'adapter notre réponse opérationnelle.

Biographie



Études et diplômes :

- Licence sciences et techniques
- DESS de droit public
- Auditeur de l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale) et de l'IHESI (Institut des hautes études de la sécurité intérieure, 8^e session nationale)

Carrière :

- De 1981 à 1989 : Officier en Seine-Maritime, en qualité de chef du centre départemental d'instruction des sapeurs-pompiers, puis chef de centre de secours principal du district de Fécamp, puis inspecteur adjoint au directeur départemental des services d'incendie et de secours.
- Depuis 1989 : Direction successive des Sdis de l'Aisne, de l'Aveyron, puis de l'Isère.

Autres responsabilités :

- Président de l'ANDSIS (Association nationale des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints des services d'incendie et de secours) de 2011 à 2014.
- Depuis 1993, chargé de cours à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers et à la faculté de droit de Montpellier.

©Sdis 38